

*Ministère délégué aux personnes handicapées
et à la lutte contre l'exclusion*

La Ministre déléguée

Paris, le 9 OCT. 2012

Monsieur,

Dans le contexte marqué par l'augmentation du niveau de pauvreté que connaît notre pays, le gouvernement a décidé d'élaborer un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les prochains mois.

Au préalable, pour associer l'ensemble des acteurs à la définition des actions à entreprendre, le gouvernement a souhaité organiser une Conférence qui se tiendra les 10 et 11 décembre prochains.

Sept ateliers présidés par les ministres concernés couvriront les domaines principaux où doit s'exercer la lutte contre la pauvreté. Je présiderai l'atelier consacré à l'accès aux droits et biens essentiels et aux minima sociaux.

Je me suis, en effet, donné pour priorité la réduction du phénomène de non-recours aux aides sociales, par la mise en œuvre d'une politique volontaire d'accès aux droits. Cette politique s'appuie sur la réduction de la complexité de certains dispositifs et des démarches administratives associées, le développement d'une communication efficace sur les prestations sociales et la mobilisation des acteurs de la lutte contre la pauvreté, en particulier les travailleurs sociaux, autour de cet objectif. S'agissant de l'accès aux biens essentiels, dont le contour sera défini avec le groupe de travail, je souhaite que vous réfléchissiez aux leviers les plus efficaces pour réduire les privations auxquelles sont confrontés nombre de ménages pauvres.

La Conférence doit également être l'occasion d'analyser l'efficacité des transferts sociaux, notamment ceux issus des minima sociaux, pour la limitation de la pauvreté monétaire et de son intensité. Ce débat sera mené en transparence et avec responsabilité. La conférence sera un temps où devront être discutés les moyens de garantir une meilleure régularité et lisibilité des ressources aux bénéficiaires de minima sociaux et d'améliorer l'articulation entre les minima sociaux et les autres aides sociales ainsi que les mécanismes d'intéressement. La question des montants et de l'indexation ne sera pas éludée au regard de la problématique du reste pour vivre.

Monsieur Bertrand FRAGONARD
Président délégué au Haut Conseil de la Famille
11 place des 5 Martyrs du lycée Buffon
75014 PARIS

Pour donner toute son efficacité à cette démarche de concertation, un travail de préparation est indispensable. Dans cet objectif, j'ai souhaité mettre en place un groupe de travail préparatoire partenarial.

Compte tenu de vos compétences et de votre expérience je vous ai sollicité pour présider ce groupe et je vous remercie de l'avoir accepté.

Le groupe de travail dont la composition est annexée, *comporte une quinzaine de représentants* de monde associatif, des usagers, des opérateurs, des collectivités locales ainsi que des travailleurs sociaux et des experts. L'ensemble des membres du groupe de travail seront invités à la Conférence.

Vous déciderez des modalités de l'organisation des travaux et du fonctionnement du groupe de travail **en liaison avec mon cabinet.**

Dans ce cadre, je vous demande de mener une réflexion qui permettra de prendre en compte les difficultés spécifiques que rencontrent certaines catégories de population : les jeunes, les personnes âgées, les femmes ou encore les populations d'origine étrangère.

A l'issue des travaux que vous conduirez, vous produirez, en vous appuyant sur les travaux du groupe et les contributions des administrations, un document constitué des principaux constats, des propositions chiffrées avec l'identification d'éventuelles sources de financement, des pistes d'action de moyen terme et de la présentation d'expérimentations innovantes. Ce document servira de base aux débats de la conférence et alimentera le contenu du plan pluriannuel qui sera annoncé avant la fin de l'année 2012.

Je compte sur votre engagement pour formuler des propositions ambitieuses et réalistes pour améliorer la gouvernance des politiques sociales afin d'accroître leur efficacité au bénéfice des personnes en situation de pauvreté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.



Marie-Arlette CARLOTTI